

Type	N°	DATE	THEME	SUJET	VISA PREFECTURE	N° ordre séance
Délibération	DE_20210130_001	30/01/2021	AFFAIRES FINANCIERES	Budget primitif 2021	05/02/2021	III/1
Délibération	DE_20210130_002	30/01/2021	AFFAIRES FINANCIERES	Vote des taux d'imposition directe locale pour 2021	05/02/2021	III/2
Délibération	DE_20210130_003	30/01/2021	AFFAIRES FINANCIERES	Subventions de fonctionnement aux associations sportives	05/02/2021	III/3
Délibération	DE_20210130_004	30/01/2021	AFFAIRES FINANCIERES	Subventions de fonctionnement aux associations autres que sportives	05/02/2021	III/4
Délibération	DE_20210130_005	30/01/2021	AFFAIRES FINANCIERES	Subvention de fonctionnement pour l'association Ling'orchestra	05/02/2021	III/5
Délibération	DE_20210130_006	30/01/2021	AFFAIRES FINANCIERES	Subvention à l'association des Jardins familiaux	05/02/2021	III/6
Délibération	DE_20210130_007	30/01/2021	AFFAIRES FINANCIERES	Subvention aux associations pour charges d'occupation de locaux non municipaux	05/02/2021	III/7
Délibération	DE_20210130_008	30/01/2021	AFFAIRES FINANCIERES	Subvention au CSC Albatros	05/02/2021	III/8
Délibération	DE_20210130_009	30/01/2021	AFFAIRES FINANCIERES	Subvention aux écoles pour classes transplantées et projets d'activités scolaires	05/02/2021	III/9
Délibération	DE_20210130_010	30/01/2021	AFFAIRES FINANCIERES	Fond de concours de l'Eurométropole de Strasbourg pour les écoles de musique	05/02/2021	III/10
Délibération	DE_20210130_011	30/01/2021	AFFAIRES DU PERSONNEL	Créations d'emplois	05/02/2021	IV/1
Délibération	DE_20210130_012	30/01/2021	AFFAIRES TECHNIQUES	Adhésion à un groupement de commandes pour le relevé et le géoréférencement des réseaux sensibles en classe A	05/02/2021	V/1
Délibération	DE_20210130_013	30/01/2021	AFFAIRES TECHNIQUES	Avis du conseil municipal sur les travaux de dépollution et de déconstruction d'immeubles situés sur le territoire de la Ville de Lingolsheim et propriétés de	05/02/2021	V/2
Délibération	DE_20210414_001	14/04/2021	AFFAIRES FINANCIERES	Projet déposé dans le cadre de la DSIL	16/04/2021	III/1
Délibération	DE_20210414_002	14/04/2021	AFFAIRES DU PERSONNEL	Adaptation du tableau des effectifs	16/04/2021	IV/1
Délibération	DE_20210414_003	14/04/2021	AFFAIRES DU PERSONNEL	Création de postes en accroissement temporaire pour le centre de vaccination	16/04/2021	IV/2
Délibération	DE_20210414_004	14/04/2021	AFFAIRES DU PERSONNEL	Création de 3 postes de vacataires pour le Pôle Enfance	16/04/2021	IV/3
Délibération	DE_20210414_005	14/04/2021	AFFAIRES DU PERSONNEL	Création d'emplois saisonniers dans le cadre de l'opération « jobs d'été 2021 »	16/04/2021	IV/4
Délibération	DE_20210414_006	14/04/2021	ENFANCE	Création d'une sectorisation scolaire pour le cycle bilingue	16/04/2021	V/1
Arrêté	A022020-49	10/02/2021		Portant interdiction d'accès au cheminement du parcours de Santé de l'espace Zimmer	11/02/2021	
Arrêté	A022021-50	11/02/2021		Délégation de signature à un fonctionnaire	02/03/2021	
Arrêté	A022021-51	26/02/2021		Portant réglementation de l'aire sportive du gymnase Im Sand	02/03/2021	
Arrêté	A022021-52	15/03/2021		Arrêté portant changement comptable assignataire	29/03/2021	
Arrêté	A022021-53	15/03/2021		Arrêté portant changement comptable assignataire	29/03/2021	
Arrêté	A022021-54	15/03/2021		Arrêté portant changement comptable assignataire	29/03/2021	
Arrêté	A022021-55	15/03/2021		Arrêté portant changement comptable assignataire	29/03/2021	
Arrêté	A022021-56	15/03/2021		Arrêté portant changement comptable assignataire	29/03/2021	
Arrêté	A022021-57	15/03/2021		Arrêté portant changement comptable assignataire	29/03/2021	
Arrêté	A022021-58	15/03/2021		Arrêté portant changement comptable assignataire	29/03/2021	
Arrêté	A032021-59	16/03/2021		Délégation de fonction du maire aux fonctionnaires en matière d'état civil	22/03/2021	
Arrêté	A042021-60	08/04/2021		Avenant n°5_changement de véhicule taxi	12/04/2021	
Arrêté	A042021-61	12/04/2021		Portant réglementation de l'aire sportive du gymnase Im Sand pour la période du 12 avril au 2 mai 2021	14/04/2021	
Arrêté		01/03/2021		Arrêté nomination membres commission contrôle listes électorales	01/03/2021	

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2021**

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

L'an deux mil vingt et un
le trente janvier à neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
24 janvier 2021
Date de l'affichage
25 janvier 2021

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER
Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHEL Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

III/ AFFAIRES FINANCIERES

1) Budget primitif 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2020 dont les balances s'équilibrent comme suit par chapitre :

a) Dépenses et recettes de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Numéro du chapitre	Libellé du chapitre	Montant du budget primitif 2021
011	Charges à caractère général	4 031 970
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 383 037
65	Autres charges de gestion courante	1 593 724
66	Charges financières	57 000
67	Charges exceptionnelles	14 500
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	790 700
014	Atténuation de produits	709 907
023	Virement à la section d'investissement	16 397
TOTAL		13 597 235

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210130-DE_20210130_001-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Numéro du chapitre	Libellé du chapitre	Montant du budget primitif 2021
013	Atténuations de charges	100 000
70	Produits des services	1 238 900
73	Impôts et taxes	8 393 100
74	Dotations et participations	3 754 325
75	Autres produits de gestion courante	70 700
76	Produits financiers	10
77	Produits exceptionnels	36 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 200
TOTAL		13 597 235

b) Dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Numéro du chapitre	Libellé du chapitre	Montant du budget primitif 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	1 171 500
20	Immobilisations incorporelles	102 000
21	Immobilisations corporelles	2 561 050
23	Immobilisations en cours	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 200
TOTAL		3 838 750

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Numéro du chapitre	Libellé du chapitre	Montant du budget primitif 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 143 000
13	Subventions d'investissement	1 886 653
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	790 700
021	Virement de la section de fonctionnement	16 397
TOTAL		3 838 750

Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 7 voix contre adopte le budget primitif de l'exercice 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210130-DE_20210130_001-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Département
du BAS-RHIN

*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

*
Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2021**

Date de la convocation
24 janvier 2021

Date de l'affichage
25 janvier 2021

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER
Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHEL Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

III/ AFFAIRES FINANCIERES

2) Vote des taux d'imposition directe locale pour 2021

L'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts et l'article 2 de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, donne aux assemblées délibérantes des collectivités locales la faculté de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières sans augmentation par rapport à 2020, comme détaillé ci-dessous :

Nature des taxes locales	Taux d'imposition 2020	Taux d'imposition proposé 2021
TAXE D'HABITATION	17,03 %	17,03 %
FONCIER BATI	13,71%	13,71%
FONCIER NON BATI	55,68%	55,68%

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT
Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210130-DE/20210130_002-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2021



Département
du BAS-RHIN

*

Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

*

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

27

Votants

32

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2021**

Étaient présents :

Date de la convocation **24 janvier 2021**
Date de l'affichage **25 janvier 2021**

GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHEL Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

III/ AFFAIRES FINANCIERES

3) Subventions de fonctionnement aux associations sportives

Dans le cadre du budget 2021 et afin de ne pas fragiliser notre tissu associatif, il est proposé de reconduire les critères d'attribution pour le versement de subvention de fonctionnement aux associations de Lingolsheim à savoir :

- Un forfait de gestion de 200 euros par association et 1000 euros pour les associations multi sections
- 40 € par membre licencié jusqu'à 21 ans
- Une participation pour les déplacements de 140 euros par équipe pour les associations sportives

Sur la base des éléments transmis par les associations, le montant de la subvention versée est calculé sur leur activité de 2019/2020 soit avant la crise sanitaire.

Ces crédits sont inscrits au budget 2021 à l'article 6574.

Vu les demandes qui ont été examinées et validées par la commission vie associative présidée par Monsieur BAEHR qui s'est réunie le 28 décembre 2020, il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210130-DE_20210130_003-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2021

- **A.C.P.A. AMITIE** **1 000 € dont**
 - 1 000 € de forfait de fonctionnement
- **A.C.P.A. AMITIÉ / BOXE** **3 980 € dont**
 - 2 440 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 1 540 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **A.C.P.A. AMITIÉ / JUDO** **6 980 € dont**
 - 5 720 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 1260 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **A.C.P.A. AMITIÉ / KARATÉ** **2 440 € dont**
 - 2 440 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
- **A.C.P.A. AMITIÉ / PLONGÉE** **80 € dont**
 - 80 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
- **A.C.P.A. AMITIÉ / TENNIS de TABLE** **4 460 € dont**
 - 2 920 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 1 540 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **A.C.P.A. AMITIÉ / TIR** **2 100 € dont**
 - 1 120 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 980 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **BILLARD CLUB** **400 € dont**
 - 200 € de forfait de fonctionnement
 - 200 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
- **ATHLE SANTE NATURE 67** **200 € dont**
 - 200 € de forfait de fonctionnement
- **C.C.S.S.L.** **1 000 € dont**
 - 1000 € de forfait de fonctionnement
- **C.C.S.S.L. Section AÏKIBUDO** **280 € dont**
 - 280 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
- **C.C.S.S.L. Section BADMINTON** **920 € dont**
 - 640 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 280 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **C.C.S.S.L. Section BASKET-BALL** **5 780 € dont**
 - 4 520€ Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 1 260 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **C.C.S.S.L. Section TENNIS DE TABLE** **260 € dont**
 - 120 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 140 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **CLUB DE NATATION** **13 320 € dont**
 - 200 € de forfait de fonctionnement
 - 10 320 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 2 800 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **COMPAGNONS D'ARC** **2 360 € dont**
 - 200 € de forfait de fonctionnement
 - 1 880 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 280 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **FOOTBALL CLUB LINGOLSHEIM** **9 480 € dont**
 - 200 € de forfait de fonctionnement
 - 7 040 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 2 240 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **HANDBALL CLUB LINGOLSHEIM** **7 960 € dont**
 - 200 € de forfait de fonctionnement
 - 5 520 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans

- 2 240 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **I.B.A.L.** **7 680 €** dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
 - 5 520 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 1 960 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans
- **TENNIS CLUB LINGOLSHEIM** **4 020 €** dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
 - 3 120 € Participation pour Jeunes de moins de 21 ans
 - 700 € Participation pour déplacement équipes de Jeunes de moins de 21 ans

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les subventions de fonctionnement listées ci-avant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN

*

Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

*

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

27

Votants

32

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un
le trente janvier à neuf heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

Date de la convocation

24 janvier 2021

Date de l'affichage

25 janvier 2021

GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER
Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHET Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

III/ AFFAIRES FINANCIERES

4) Subventions de fonctionnement aux associations autres que sportives

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement forfaitaire de 200 euros pour les associations et de 1000 euros pour les associations composées de plusieurs sections.

Les demandes ont été examinées et validées par la commission vie associative présidée par Monsieur BAEHR qui s'est réunie le 28 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer aux associations ci-après les subventions suivantes :

- **ASSOCIATION FRÉDÉRIC OBERLIN** 1 000 € dont
 - 1000 € de forfait de fonctionnement
- **ASSOCIATION SAINTE CROIX** 1 000 €
 - 1000 € de forfait de fonctionnement
- **ASSOCIATION AVENIR, FORME ET LOISIRS** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
- **JARDINS FAMILIAUX** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
- **SCOUTS DE FRANCE** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
- **AMIS DE LA RESIDENCE DU PARC** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210130-DE_20210130_004-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2021

- **AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
- **U.N.I.A.T.** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
- **YOYO BILINGO** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
- **SOCIÉTÉ FOLKLORIQUE** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
- **AMICALE DES SAPEURS POMPIERS** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
- **AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
- **ASSOCIATION LING'ORCHESTRA** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement
- **SKAT-CLUB 88** 200 € dont
 - 200 € de forfait de fonctionnement

Madame FROMHOLZ et Monsieur KNEMP ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'attribution des subventions de fonctionnement listées ci-avant.

 Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 janvier 2021

le trente janvier à neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

Date de la convocation
24 janvier 2021
Date de l'affichage
25 janvier 2021

GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNEI Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHEL Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

III/ AFFAIRES FINANCIERES

5) Subvention de fonctionnement pour l'association Ling'orchestra

Vu la demande déposée par l'association pour le financement du matériel et des partitions, et compte tenu de leur présence et leur implication dans les événements et manifestations organisés par la Ville, il est proposé au Conseil municipal de renouveler la subvention de 4 800 euros pour le fonctionnement de cette harmonie.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 4 800 euros à l'association Ling'orchestra.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210130-DE_20210130_005-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 janvier 2021

Date de la convocation
24 janvier 2021
Date de l'affichage
25 janvier 2021

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNEL Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHEL Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

III/ AFFAIRES FINANCIERES

6) Subvention à l'association des Jardins familiaux

Chaque année, l'association des jardins familiaux de Lingolsheim organise le concours des jardins et balcons fleuris et mène des actions dans les écoles de la Ville.

La Ville participe tous les ans à hauteur de 3 300 euros pour l'organisation, la délivrance des prix et l'achat de fournitures.

Il est proposé de renouveler cette subvention pour l'ensemble des actions menées au titre de l'année 2019/2020.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 3300 euros à l'association des jardins familiaux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210130-DE_20210130_006-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2021**

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

L'an deux mil vingt et un
le trente janvier à neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
24 janvier 2021
Date de l'affichage
25 janvier 2021

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER
Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHEL Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

III/ AFFAIRES FINANCIERES

7) Subvention aux associations pour charges d'occupation de locaux non municipaux

Les associations bénéficient d'un accès gratuit aux équipements municipaux pour la pratique de leurs activités.

La Ville prend en charge l'intégralité des coûts liés au fonctionnement.

Il est proposé de participer à hauteur de 40% des charges des locaux (fluide, électricité, chauffage).

Vu les demandes formulées par les associations listées ci-après, dont les justificatifs ont été examinées par les services de la Ville et validées par la commission vie associative du 28 décembre 2020, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

C.C.S.S.L.	4 680,61 €
FOYER OBERLIN	3 154,38 €
TENNIS CLUB LINGOLSHEIM	2 529,80 €
ASSOCIATION SAINTE CROIX	4 034,48 €

Les crédits sont inscrits au budget 2021 à l'article 6574.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'attribution des subventions de fonctionnement listées ci-avant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 janvier 2021

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

L'an deux mil vingt et un
le trente janvier à neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
24 janvier 2021
Date de l'affichage
25 janvier 2021

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER
Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNEI Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHEL Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

III/ AFFAIRES FINANCIERES

8) Subvention au CSC Albatros

Vu la demande de Madame la Présidente du Centre socio-culturel en date du 14 octobre 2020
sollicitant une subvention d'un montant de 215 000 euros se décomposant de la manière suivante :

- 160 000 euros au titre du fonctionnement du centre socio-culturel
- 55 000 euros au titre du projet jeunesse pour le financement des animateurs jeunes

Vu le projet social et le budget prévisionnel du centre socio-culturel, il est proposé au Conseil
municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière liant la Ville au Centre
socio-culturel.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention financière liant la
Ville au Centre socio-culturel au titre de l'année 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



En préfecture
20210130-DE 20210130_008-DE
Date de réception en préfecture : 05/02/2021

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 janvier 2021

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

L'an deux mil vingt et un
le trente janvier à neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
24 janvier 2021
Date de l'affichage
25 janvier 2021

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
HISLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER
Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNEI Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHE Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

III/ AFFAIRES FINANCIERES

9) Subvention aux écoles pour classes transplantées et projets d'activités scolaires

La Ville contribue financièrement aux sorties scolaires et aux classes transplantées pour les élèves domiciliés à Lingolsheim.

Il est proposé de maintenir la participation de 5 euros par nuitées et par enfant domicilié à Lingolsheim pour les classes transplantées.

Il est également proposé de maintenir la participation de 6 euros par élève et par an pour le financement de classes transplantées sans nuitées, du transport pour les sorties de classes, des entrées à une structure pédagogique (musée, ferme pédagogique, théâtre, zoo,...).

Les crédits sont inscrits au budget 2021 à l'article 6574.

Le montant globale de la participation aux activités et sorties éducatives est calculé sur le nombre d'élèves domiciliés à Lingolsheim inscrits au 6 janvier 2021 :

	Elèves domiciliés à Lingolsheim	Participation de la Ville	Total par école
Groupe scolaire Avenir	448	6 €	2 688 €
Groupe scolaire Canetti	515	6 €	3 090 €
Groupe scolaire Veil	314	6 €	1 884 €
Maternelle des Mésanges	85	6 €	510 €
Maternelle des Primevères	38	6 €	228 €
Maternelle des Tulipes	125	6 €	750 €
Elémentaire des Prés	199	6 €	1 194 €
Elémentaire des Vosges	154	6 €	924 €
Elémentaire du Centre	80	6 €	480 €
	1958	6 €	11 748 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les participations pour les écoles détaillées ci-avant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210130-DE_20210130_009-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 janvier 2021

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

L'an deux mil vingt et un
le trente janvier à neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
24 janvier 2021
Date de l'affichage
25 janvier 2021

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER
Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNEI Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHET Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

III/ AFFAIRES FINANCIERES

10) Fond de concours de l'Eurométropole de Strasbourg pour les écoles de musique

Le 18 décembre 1998, le Conseil de la communauté urbaine de Strasbourg a instauré par délibération un fonds de concours communautaire pour les écoles de musique de l'agglomération.

A la différence d'une subvention, le fonds de concours implique l'accord du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres en application de l'article L5215-26 du code des collectivités territoriales pour sa mise en œuvre.

Considérant que la commune de Lingolsheim possède une école de musique sur son territoire avec la Maison des Arts et qu'à ce titre, la Ville peut demander un fonds de concours à l'Eurométropole.

Il est proposé au Conseil municipal de demander un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique à hauteur de 16 824,04 € (228 élèves domiciliés dans une commune de l'EMS X 73,93 €) et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

La recette est inscrite au budget à l'article 74751.

Le Conseil municipal à l'unanimité sollicite le fond de concours à l'Eurométropole de Strasbourg et autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210130-DE_20210130_010-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Département
du BAS-RHIN

*

Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

*

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

27

Votants

32

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2021**

Étaient présents :

Date de la convocation
24 janvier 2021

Date de l'affichage
25 janvier 2021

GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNEI Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

LE SCOUZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHEL Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

IV/ AFFAIRES DU PERSONNEL

1) Créations d'emplois

A compter du 1^{er} février 2021, dans le cadre du renouvellement du contrat d'un agent de surveillance de la voie publique, il est proposé d'augmenter son temps de travail hebdomadaire.

Pour ce faire, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 12 heures hebdomadaire (emploi non permanent) exerçant les missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Ce poste constitue une transformation de poste. Le poste à 10 heures sera supprimé après avis du Comité Technique.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 12 heures hebdomadaire (emploi non permanent) exerçant les missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2021**

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

L'an deux mil vingt et un
le trente janvier à neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
24 janvier 2021
Date de l'affichage
25 janvier 2021

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHEL Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

V/ AFFAIRES TECHNIQUES

- 1) Adhésion à un groupement de commandes pour le relevé et le géoréférencement des réseaux sensibles en classe A

Par lettre du 5 novembre 2020, la commune a été saisie par les services de l'Eurométropole dans le cadre de la réforme sur les déclarations de travaux.

Le décret du 22 octobre 2018 et l'arrêté du 26 octobre 2018 imposent aux gestionnaires le classement en niveau A de leurs réseaux souterrains sensibles.

L'Eurométropole est concernée par ses réseaux de communication et de signalisation dynamique. Mais également toutes les communes de l'EMS sont concernées par leurs réseaux d'éclairage public.

Dans cette optique, l'EMS va lancer une opération de mise à niveau de ses réseaux précités en classe A sur les années 2021 à mi-2023.

Il est proposé aux communes qui le souhaitent de s'associer à cette démarche en adhérant à la convention de groupement de commandes du marché public de service de relevé et de géoréférencement des réseaux sensibles en classe A dans le but :

- d'alléger les formalités et les frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement de procédure,
- de réaliser des économies d'échelle, vu le volume de relevés à réaliser,
- de disposer à terme des informations du relevé dans le Système d'Information Géographique de l'Eurométropole.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes en vue du recensement des réseaux sensibles enterrés et autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les actes ou documents se rapportant au projet et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2021

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

L'an deux mil vingt et un
le trente janvier à neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
24 janvier 2021
Date de l'affichage
25 janvier 2021

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER
Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
LE SCOUEZEC Gildas donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
KIRSCH Roseline
BECHENNEC Marion donne procuration à HERRMANN Brigitte
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
RICHET Stéphanie donne procuration à FROMHOLZ Martine
REBSTOCK Frédéric donne procuration à SASSI Nordine

V/ AFFAIRES TECHNIQUES

2) Avis du Conseil municipal sur les travaux de dépollution et de déconstruction d'immeubles situés sur le territoire de la Ville de Lingolsheim et propriétés de l'Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg veut procéder à la dépollution et déconstruction des ensembles immobiliers lui appartenant situés 20 rue Jean Rostand et 3 rue de la Gare aux Marchandises à Lingolsheim.

Ces démolitions sont rendues nécessaires compte-tenu de l'état sanitaire des biens immobiliers et de leur inoccupation.

En application de l'article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, l'Eurométropole de Strasbourg doit solliciter l'avis de la commune avant de procéder à ces travaux.

Les travaux se décomposent de la manière suivante :

a) Dépollution et déconstruction de l'ensemble immobilier sis 20 rue Jean Rostand à Lingolsheim

L'Eurométropole de Strasbourg est propriétaire de l'ensemble immobilier sis 20 rue Jean Rostand à Lingolsheim, section 16 n°723 et section 15 n°232 et 243. Cet ensemble immobilier, libre de toute occupation, est constitué d'un mobil home fixe agrandi par une importante extension en bois d'une surface totale de 250 m².

Les travaux de déconstruction évalués à 120 000 € TTC, à la charge de l'Eurométropole, consistent en l'établissement des différents diagnostics, à la coupure des réseaux, au désamiantage, au curage

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210130-DE_20210130_013-DE
Date de réception préfecture : 05/02/2021

intérieur, à la déconstruction du bâti, au nivellement de la parcelle et à la réalisation d'une clôture à l'alignement.

Les travaux interviendront au courant du second semestre 2021.

b) Dépollution et déconstruction de l'ensemble immobilier sis 3 rue de la Gare aux Marchandises à Lingolsheim

L'Eurométropole de Strasbourg est propriétaire de l'ensemble immobilier sis 3 rue de la Gare aux Marchandises à Lingolsheim, section 6 n°131 de 4,36 ares, constitué d'un local commercial en rez-de-chaussée de 95 m² et d'un logement de cinq pièces à l'étage pour la même surface. L'immeuble est insalubre, les fondations et les murs sont imbibés d'eau.

Les travaux de déconstruction évalués à 55 000 € TTC, à la charge de l'Eurométropole, consistent en l'établissement des différents diagnostics, à la coupure des réseaux, au désamiantage, au curage intérieur, à la déconstruction du bâti, au nivellement de la parcelle et à la réalisation d'une clôture à l'alignement.

La démolition est motivée par le caractère insalubre du bien et pour empêcher toute intrusion.

Les travaux interviendront au courant du premier semestre 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable sur les travaux de dépollution-déconstruction, conformément aux programmes ci-avant exposés, réalisés par l'Eurométropole de Strasbourg concernant les immeubles sis :

- 20 rue Jean Rostand à Lingolsheim pour un montant de 120 000 € TTC
- 3 rue de la Gare aux Marchandises à Lingolsheim pour un montant de 55 000 € TTC

Le Conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à ces travaux de dépollution-déconstruction.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 02 février 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2021**

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

27

Votants

32

L'an deux mil vingt et un

le quatorze avril à dix-huit heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

Date de la convocation

8 avril 2021

Date de l'affichage

9 avril 2021

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

JUNG Stéphanie donne procuration à C. BAEHR

RIES Pierre donne procuration à REBSTOCK Frédéric

YAKHLEF Farida donne procuration à MATZ Marie-Luce

BECHENNEC Marion

DANNEL Xavier donne procuration à EL KHALLOUQI Najat

III. AFFAIRES FINANCIERES

1) Projet déposé dans le cadre de la DSIL

Des travaux de rafraîchissement par plancher de « géocooling » au sein de la Maison de l'Enfance ont été inscrits au budget primitif 2021.

Le coût prévisionnel HT du projet est estimé à 165 262 euros.

Il est proposé de solliciter l'Etat dans le cadre de la dotation spécifique pour les investissements locaux (DSIL) pour une participation à hauteur de 40% soit un montant de 66 104 euros.

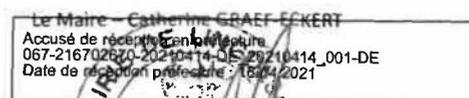
Il est proposé au Conseil municipal d'entériner le plan de financement des travaux de rafraîchissement par géocooling au sein de la Maison de l'Enfance, de charger Madame le Maire de solliciter une participation de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 40% soit un montant de 66 104 euros et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'entériner le plan de financement des travaux de rafraîchissement par géocooling au sein de la Maison de l'Enfance,
- de charger Madame le Maire de solliciter une participation de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 40% soit un montant de 66 104 euros,
- et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 15 avril 2021



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2021

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents 27
Votants 32

L'an deux mil vingt et un
le quatorze avril à dix-huit heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
8 avril 2021
Date de l'affichage
9 avril 2021

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric,
ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
HISSLER Thierry, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat,
MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD
Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN
Adrienne, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne *procuration* à GRAEF-ECKERT Catherine
JUNG Stéphanie donne *procuration* à C. BAEHR
RIES Pierre donne *procuration* à REBSTOCK Frédéric
YAKHLEF Farida donne *procuration* à MATZ Marie-Luce
BECHENNEC Marion
DANNEL Xavier donne *procuration* à EL KHALLOUQI Najat

IV. AFFAIRES DU PERSONNEL

1) Adaptation du tableau des effectifs

a. Adaptation du tableau des effectifs pour le cadre d'emploi des attachés

Suite à la nomination de l'ancien DGA au poste de Directeur Général des Services, la Ville remplace le poste laissé vacant. A ce jour, le seul grade vacant pour ce poste est le grade d'attaché hors classe, correspondant à un grade de fin de carrière.

Cette situation limite les possibilités de recrutement aux seuls fonctionnaires titulaires de ce grade.

b. Adaptation du tableau des effectifs pour le cadre d'emploi des techniciens

Suite à la mutation de l'actuel responsable du Centre Technique Municipal, la Ville recrute son successeur. A ce jour, le seul grade vacant pour ce poste est le grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Cette situation limite les possibilités de recrutement aux seuls fonctionnaires titulaires de ce grade.

Afin de permettre au plus grand nombre de postuler, il est proposé de créer au tableau des effectifs : un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, un poste de technicien, un poste d'attaché principal et un poste d'attaché, en adéquation avec les profils concernés.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la création des postes proposés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 15 avril 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2021**

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

27

Votants

32

L'an deux mil vingt et un

le quatorze avril à dix-huit heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation

8 avril 2021

Date de l'affichage

9 avril 2021

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHEL Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline *donne procuration* à GRAEF-ECKERT Catherine
JUNG Stéphanie *donne procuration* à C. BAEHR
RIES Pierre *donne procuration* à REBSTOCK Frédéric
YAKHLEF Farida *donne procuration* à MATZ Marie-Luce
BECHENNEC Marion
DANNEL Xavier *donne procuration* à EL KHALLOUQI Najat

IV. AFFAIRES DU PERSONNEL

2) Création de postes en accroissement temporaire pour le centre de vaccination

Selon les informations gouvernementales, le centre de vaccination de Lingolsheim va doubler voire tripler le nombre de vaccination au cours des mois d'avril et de mai.

Selon l'ARS, le centre de vaccination a vocation à perdurer jusqu'au mois d'août prochain.

Afin de soutenir les équipes en place et d'accompagner la montée en charge du nombre de vaccinations, il est proposé de recourir à des étudiants sur des temps non complets pour assurer l'accueil des usagers et de recruter temporairement un coordinateur pour assurer l'interface entre les professionnels de santé, la ville et les usagers.

Pour ce faire, il est proposé de créer 5 postes d'adjoints administratifs à temps non complet en accroissement temporaire et un poste sur le cadre d'emploi de rédacteur à temps complet en accroissement temporaire pour la coordination. L'Agence Régionale de Santé participera au financement de ces postes via le fond d'intervention régional.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la création des postes proposés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 15 avril 2021



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2021**

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

L'an deux mil vingt et un
le quatorze avril à dix-huit heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
8 avril 2021
Date de l'affichage
9 avril 2021

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric,
ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
HISSLER Thierry, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat,
MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHERT Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD
Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN
Adrienne, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
JUNG Stéphanie donne procuration à C. BAEHR
RIES Pierre donne procuration à REBSTOCK Frédéric
YAKHLEF Farida donne procuration à MATZ Marie-Luce
BECHENNEC Marion
DANNEL Xavier donne procuration à EL KHALLOUQI Najat

IV. AFFAIRES DU PERSONNEL

3) Création de 3 postes de vacataires pour le Pôle Enfance

Avec le retour de l'épidémie, le Pôle enfance doit s'adapter sans cesse aux protocoles transmis en dernière minute par les services de l'Etat.

Afin d'assurer la continuité du service périscolaire malgré les absences des animateurs et maintenir le taux d'encadrement optimal, il est proposé de permettre de recruter des animateurs sous forme de vacations.

Il est proposé de créer 3 postes de vacataires remplissant les fonctions d'agent d'animation. Le taux horaire appliqué est fixé à 10,25 euros bruts, après service fait.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la création des postes proposés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 15 avril 2021

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2021**

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

L'an deux mil vingt et un
le quatorze avril à dix-huit heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
8 avril 2021
Date de l'affichage
9 avril 2021

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric,
ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
HISSLER Thierry, KLAMECKI Julia, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat,
MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD
Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN
Adrienne, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
JUNG Stéphanie donne procuration à C. BAEHR
RIES Pierre donne procuration à REBSTOCK Frédéric
YAKHLEF Farida donne procuration à MATZ Marie-Luce
BECHENNEC Marion
DANNEL Xavier donne procuration à EL KHALLOUQI Najat

IV. AFFAIRES DU PERSONNEL

4) Création d'emplois saisonniers dans le cadre de l'opération « jobs d'été 2021 »

La Ville va proposer des jobs d'été au sein des services municipaux pendant la prochaine période estivale.

Chaque jeune sera recruté pour un mois, soit juillet soit août, sur des emplois de la filière technique ou administrative. Au total, ce sont 10 jeunes qui pourront bénéficier de ce dispositif proposé par la Ville.

Afin de répondre à ce besoin ponctuel, il est proposé de créer les postes suivants en accroissement saisonnier :

- 3 postes d'adjoints administratifs à temps complet pour les services du CCAS, de l'accueil de la Mairie et la Direction des moyens généraux,
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour le service des espaces verts,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet pour le pôle Enfance.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la création des postes proposés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 15 avril 2021



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

VILLE de LINGOLSHEIM

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2021**

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
32

L'an deux mil vingt et un
le quatorze avril à dix-huit heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
8 avril 2021
Date de l'affichage
9 avril 2021

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, KLAMECKI Julien, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
JUNG Stéphanie donne procuration à C. BAEHR
RIES Pierre donne procuration à REBSTOCK Frédéric
YAKHLEF Farida donne procuration à MATZ Marie-Luce
BECHENNEC Marion
DANNEL Xavier donne procuration à EL KHALLOUQI Najat

V. Enfance

1) *Création d'une sectorisation scolaire pour le cycle bilingue*

Le cursus bilingue rencontre un grand succès à Lingolsheim. Depuis 2017, l'école Elias Canetti a connu deux ouvertures de classe en maternelle bilingue.

La municipalité souhaite continuer à promouvoir le cycle bilingue dans les écoles de Lingolsheim. Nous avons anticipé son développement en proposant au Directeur académique la création d'un second site bilingue à l'école de l'Avenir.

Le positionnement de ce second site bilingue va permettre non seulement d'équilibrer les effectifs bilingues entre le nord et le sud de la commune mais également offrir l'accès à ce cursus à un plus grand nombre d'élèves.

Le Directeur académique a répondu favorablement avec l'ouverture d'un poste d'enseignant allemand à l'école de l'Avenir pour la rentrée de septembre 2021 en petite et moyenne section bilingue.

Afin de répartir les élèves entre les deux sites, il est proposé de mettre en place une sectorisation pour affecter les élèves en fonction de leur adresse entre l'école Elias Canetti et l'école de l'Avenir. Cette sectorisation scolaire ne concernera à la rentrée de septembre que les élèves de petite et moyenne section intégrant le cycle bilingue pour la première fois.

La carte scolaire bilingue jointe à la présente délibération a reçu un avis favorable de la commission enfance qui s'est réunie le 22 mars 2021.

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210414-DE_20210414_006-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2021

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'une sectorisation scolaire pour le cycle bilingue.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 15 avril 2021

Le Maire – Catherine GRAFF-ECKERT



ARRETE DU MAIRE

N°A022020-49

Portant interdiction d'accès au cheminement du parcours de Santé de l'espace Zimmer

Le Maire de Lingolsheim

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 à L 2212-5 et L2214-3,

CONSIDERANT que dans le cadre du futur projet prévoyant de transformer l'espace Zimmer en un espace ouvert et ludique, adapté au public familial et sportif dans un écrin vert préservé et développé, il a été demandé un audit sur l'état des arbres ;

CONSIDERANT que l'audit réalisé par les services de l'Office National des Forêts a constaté qu'un certain nombre d'arbres malades présentent un danger le long du cheminement du parcours de Santé de l'étang Zimmer pour les usagers notamment en cas d'intempéries ;

CONSIDERANT que ce site fait l'objet d'une fréquentation importante,

CONSIDERANT que l'accès à ce site, en l'état actuel, représente un danger grave et immédiat pour la sécurité publique,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes précautions utiles en vue de garantir la sécurité publique ;

CONSIDERANT que la préservation de la sécurité publique rend nécessaire l'interdiction provisoire d'accès au site susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'accès au cheminement du parcours de Santé décrit dans le plan ci-joint situé au sein de l'espace Zimmer de Lingolsheim est interdit à toute personne physique et à tout véhicule à compter du 10 février 2021.

ARTICLE 2 : La levée de l'interdiction d'accès, ordonnée à l'article 1, est subordonnée à la réalisation des travaux de mise en sécurité du site.

ARTICLE 3 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er}, cette interdiction ne s'applique pas aux personnes exerçant une mission de service public ou mandatés par le Maire pour l'entretien des espaces. Sont aussi autorisés les véhicules utilisés pour remplir une mission de service public ou à des fins professionnelles d'entretien des espaces naturels.

ARTICLE 4 : Toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver la sécurité des lieux seront prises par les services techniques de la Ville avec notamment de la matérialisation physique de la présente interdiction d'accès.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique. Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

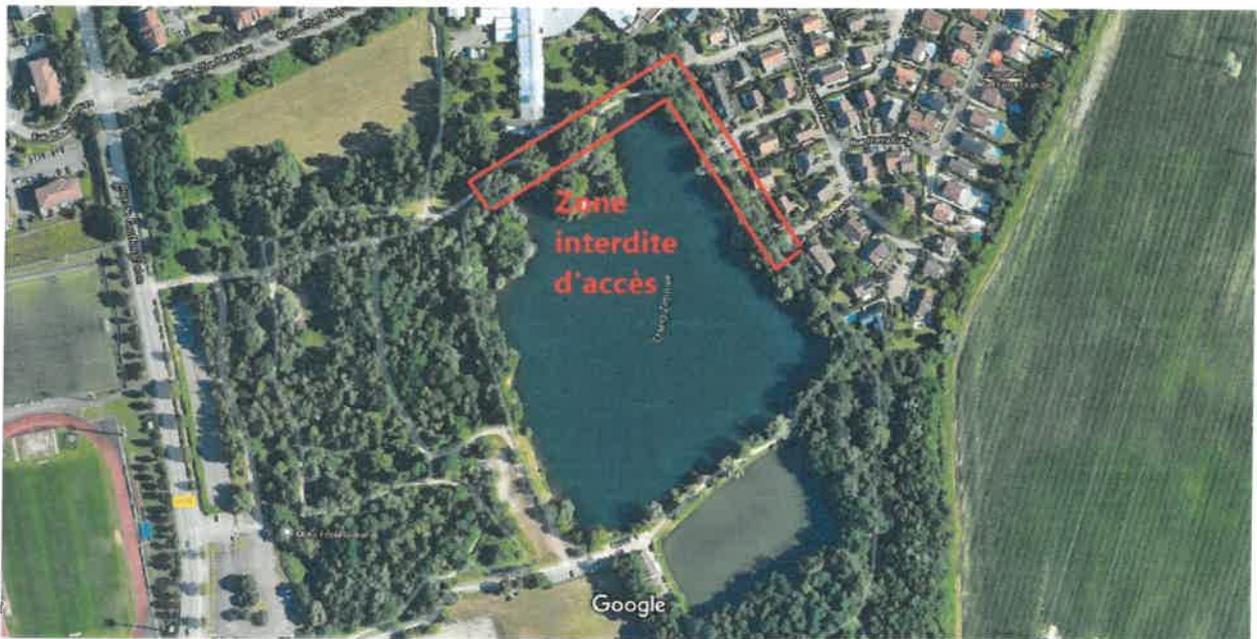
ARTICLE 7 : Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Lingolsheim ainsi que sur le lieu susmentionné.

Fait à Lingolsheim, le 10 février 2021

Le Maire



Zone d'interdiction (en rouge)



ARRETE MUNICIPAL N°A022021-50
Délégation de signature du Maire à un fonctionnaire

Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim,

Vu l'article L. 2122-19 du Code général des collectivités territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature, au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux,

Vu l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer sa signature dans les matières qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Christian SCHUSTER en sa qualité de Responsable adjoint des ateliers municipaux pour les actes suivants :

- Signature des bons de commande engageant la commune dans la limite de 1 000 euros TTC.

ARTICLE 2 – La signature par Monsieur Christian SCHUSTER des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté est transmis pour information et exécution, chacun en ce qui le concerne, à :

- L'intéressé
- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier

Fait à Lingolsheim, le 11 février 2021

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT



Notifié à l'intéressé le : 23/02/2021

Signature de l'intéressé :

Transmis en Préfecture le :

- 2 MARS 2021

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210211-A022021-50-AR
Date de réception préfecture : 02/03/2021

ARRETE Temporaire N° A022021-51

Portant réglementation de l'aire sportive du gymnase Im Sand

Le maire de Lingolsheim

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L,2542-2, L,2542-3, et L,2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police,

Vu, les articles R 610-5, et R623-2 du Code Pénal

Vu, le code rural et notamment les articles L211-1 et L211-111 à L211-21

Vu, le code civil et notamment les articles 1382 à 1384

Considérant que l'aire sportive attenante au gymnase Im Sand de Lingolsheim est un équipement dédié aux activités sportives et associatives

Considérant que cet espace n'est pas utilisé pendant du 26 février au 6 mars 2021 inclus et qu'il est possible d'en laisser l'accès libre au public.

Considérant qu'il convient d'assurer la tranquillité publique, la salubrité et la sécurité de personnes et des biens et qu'il y a lieu pour cela de fixer par voie réglementaire les dispositions applicables à la fréquentation de l'aire sportive du Gymnase Im Sand.

ARRETE

Article 1. Le présent règlement organise et régit l'utilisation de cet espace.

Article 2. L'aire sportive clôturée du gymnase Im Sand constitue un espace public non surveillé. Les utilisateurs en acceptent toutes les conditions d'utilisation et les risques liés à la pratique des activités autorisées ; ils en assurent l'entière responsabilité. Les enfants sont placés sous la surveillance et la responsabilité des personnes qui en ont la garde.

Article 3. Chaque usager est garant du maintien en l'état et du bon fonctionnement des équipements sportifs et des espaces verts publics.

Article 4. L'aire est accessible pendant du 26 février au 6 mars inclus de 9h00 à 17h.

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210226-A022021-51-AR
Date de réception préfecture : 02/03/2021

Article 5. Le public est tenu d'utiliser les équipements, selon un usage conforme à leur destination et de veiller à ne pas les détériorer. Il doit adopter un comportement conforme aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Les aires de jeux sont interdites à toute personne en état d'ivresse, ou dont la tenue ou le comportement est susceptible d'être source directe ou indirecte de gêne aux autres usagers.

Article 6. Le public est tenu de respecter la propreté des aires de jeux. Les détritux doivent être déposés dans le corbeille située à l'entrée du Gymnase.

Article 7. L'aire sportive est interdite aux cycles, cyclomoteurs, quads et motos.

Article 8. Est également interdite la présence d'animaux domestiques tenus en laisse ou non, à l'exception des chiens d'aveugle.

Article 9. La commune se réserve le droit à tout moment d'apporter des modifications au présent arrêté établi dans l'intérêt de tous et d'interdire l'accès à l'aire sportive.

Article 10. Le directeur général des Services, le directeur départemental de la Sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. Le non-respect de ses dispositions pourra faire l'objet d'un procès-verbal de contravention de 1^{ère} classe qui sera transmis au Procureur de la République.

Article 11. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 12. Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Bureau de Police de Lingolsheim

Fait à Lingolsheim, le 26 février 2021

Le Maire



Département :
Bas-Rhin

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté -Egalité -Fraternité

Arrêté n° A022021-52

Commune :
Lingolsheim

**ARRETE PORTANT LE CHANGEMENT DU COMPTABLE
ASSIGNATAIRE DES REGIES DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM**

- Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu** le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant d'un cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en euros ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal datée du 25 janvier 1999 instituant une régie mixte pour encaissement des produits de la vente de places de concerts et paiements de dépenses et l'avis conforme du comptable ;

ARRETE

- Article 1 :** La gestion comptable et financière de la régie animation culturelle, précédemment tenue à la trésorerie d'Illkirch Collectivités, est rattachée au SGC d'Erstein à compter du 1^{er} janvier 2021.
Le comptable public du SGC d'Erstein est désigné comptable assignataire de la régie précitée à la même date.
- Article 2 :** Le Maire, le Directeur général des services de la commune de Lingolsheim et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Copie du présent arrêté transmis à :

- M. Le Préfet du Bas-Rhin
- M. le Comptable public du SGC d'Erstein
- Régisseur(se)
- Suppléant(e)



Fait à Lingolsheim, le 15 mars 2020

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT

Département :
Bas-Rhin

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté -Egalité -Fraternité

Arrêté n° A022021-53

Commune :
Lingolsheim

**ARRETE PORTANT LE CHANGEMENT DU COMPTABLE
ASSIGNATAIRE DES REGIES DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM**

- Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu** le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant d'un cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en euros ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal datée du 12 février 1996 instituant une régie de recettes pour encaissement des produits provenant des droits de place du marché hebdomadaire et l'avis conforme du comptable ;

ARRETE

- Article 1 :** La gestion comptable et financière de la régie droits de places du marché, précédemment tenue à la trésorerie d'Illkirch Collectivités, est rattachée au SGC d'Erstein à compter du 1^{er} janvier 2021.
Le comptable public du SGC d'Erstein est désigné comptable assignataire de la régie précitée à la même date.
- Article 2 :** Le Maire, le Directeur général des services de la commune de Lingolsheim et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Copie du présent arrêté transmis à :

- M. Le Préfet du Bas-Rhin
- M. le Comptable public du SGC d'Erstein
- Régisseur(se)
- Suppléant(e)



Fait à Lingolsheim, le 15 MARS 2021

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT

Département :
Bas-Rhin

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté -Egalité -Fraternité

Arrêté n° A022021-54

Commune :
Lingolsheim

**ARRETE PORTANT LE CHANGEMENT DU COMPTABLE
ASSIGNATAIRE DES REGIES DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM**

- Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu** le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant d'un cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en euros ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal datée du 13 février 1995 instituant une régie d'avances au secrétariat général pour paiement de petites dépenses et l'avis conforme du comptable ;

ARRETE

- Article 1 :** La gestion comptable et financière de la régie du service de la direction générale, précédemment tenue à la trésorerie d'Illkirch Collectivités, est rattachée au SGC d'Erstein à compter du 1^{er} janvier 2021.
Le comptable public du SGC d'Erstein est désigné comptable assignataire de la régie précitée à la même date.
- Article 2 :** Le Maire, le Directeur général des services de la commune de Lingolsheim et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Copie du présent arrêté transmis à :

- M. Le Préfet du Bas-Rhin
- M. le Comptable public du SGC d'Erstein
- Régisseur(se)
- Suppléant(e)



Fait à Lingolsheim, le 15 MARS 2021

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT

Département :
Bas-Rhin

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté -Egalité -Fraternité

Arrêté n° A022021-55

Commune :
Lingolsheim

**ARRETE PORTANT LE CHANGEMENT DU COMPTABLE
ASSIGNATAIRE DES REGIES DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM**

- Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu** le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant d'un cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en euros ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal datée du 31 mars 2008 instituant une régie de recettes pour encaissement des produits provenant des activités des multis-accueils de la petite enfance et l'avis conforme du comptable ;

ARRETE

- Article 1 :** La gestion comptable et financière de la régie du service pôle petite enfance, précédemment tenue à la trésorerie d'Illkirch Collectivités, est rattachée au SGC d'Erstein à compter du 1^{er} janvier 2021.
Le comptable public du SGC d'Erstein est désigné comptable assignataire de la régie précitée à la même date.
- Article 2 :** Le Maire, le Directeur général des services de la commune de Lingolsheim et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Copie du présent arrêté transmis à :

- M. Le Préfet du Bas-Rhin
- M. le Comptable public du SGC d'Erstein
- Régisseur(se)
- Suppléant(e)



Fait à Lingolsheim, le 15 MARS 2021

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT

Département :
Bas-Rhin

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté -Egalité -Fraternité

Arrêté n° A022021-56

Commune :
Lingolsheim

**ARRETE PORTANT LE CHANGEMENT DU COMPTABLE
ASSIGNATAIRE DES REGIES DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM**

- Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu** le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant d'un cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en euros ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal datée du 03 septembre 2001 instituant une régie d'avances pour le paiement de petit matériel, droits d'entrées de certains sites, billetterie sncf, petite alimentation et l'avis conforme du comptable ;

ARRETE

- Article 1 :** La gestion comptable et financière de la régie du service pôle petite enfance, précédemment tenue à la trésorerie d'Illkirch Collectivités, est rattachée au SGC d'Erstein à compter du 1^{er} janvier 2021.
Le comptable public du SGC d'Erstein est désigné comptable assignataire de la régie précitée à la même date.
- Article 2 :** Le Maire, le Directeur général des services de la commune de Lingolsheim et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Copie du présent arrêté transmis à :

- M. Le Préfet du Bas-Rhin
- M. le Comptable public du SGC d'Erstein
- Régisseur(se)
- Suppléant(e)



Fait à Lingolsheim, le 15 MARS 2021

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT

Département :
Bas-Rhin

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté -Egalité -Fraternité

Arrêté n° A022021-57

Commune :
Lingolsheim

**ARRETE PORTANT LE CHANGEMENT DU COMPTABLE
ASSIGNATAIRE DES REGIES DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM**

- Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu** le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant d'un cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en euros ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal datée du 13 février 1995 instituant une régie de recettes pour encaissement des produits provenant de la vente de photocopies, de cartes postales, du livre "Lingolsheim, une histoire" et l'avis conforme du comptable ;

ARRETE

- Article 1 :** La gestion comptable et financière de la régie photocopie, précédemment tenue à la trésorerie d'Illkirch Collectivités, est rattachée au SGC d'Erstein à compter du 1^{er} janvier 2021.
Le Comptable public du SGC d'Erstein est désigné comptable assignataire de la régie précitée à la même date.
- Article 2 :** Le Maire, le Directeur général des services de la commune de Lingolsheim et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Copie du présent arrêté transmis à :

- M. Le Préfet du Bas-Rhin
- M. le Comptable public du SGC d'Erstein
- Régisseur(se)
- Suppléant(e)



Fait à Lingolsheim, le 15 MARS 2021

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT

Département :
Bas-Rhin

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté -Egalité -Fraternité

Arrêté n° A022021-58

Commune :
Lingolsheim

**ARRETE PORTANT LE CHANGEMENT DU COMPTABLE
ASSIGNATAIRE DES REGIES DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM**

- Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu** le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant d'un cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en euros ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal datée du 31 mars 2008 instituant une régie de recettes pour encaissement des produits provenant des activités de cantines et de garderies périscolaires et l'avis conforme du comptable ;

ARRETE

- Article 1 :** La gestion comptable et financière de la régie enfance, précédemment tenue à la trésorerie d'Illkirch Collectivités, est rattachée au SGC d'Erstein à compter du 1^{er} janvier 2021.
Le comptable public du SGC d'Erstein est désigné comptable assignataire de la régie précitée à la même date.
- Article 2 :** Le Maire, le Directeur général des services de la commune de Lingolsheim et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Copie du présent arrêté transmis à :

- M. Le Préfet du Bas-Rhin
- M. le Comptable public du SGC d'Erstein
- Régisseur(se)
- Suppléant(e)



Fait à Lingolsheim, le 15 MARS 2021

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT

ARRETE MUNICIPAL

Délégation de fonction du Maire aux fonctionnaires en matière d'état civil

Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim,

Vu l'article R. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Sarah POUGET en sa qualité d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

Les actes ainsi dressés comportant la seule de signature de Madame Sarah POUGET laquelle pourra valablement délivrer toutes copies extrais, quelle que soit la nature des actes.

ARTICLE 2 – La signature par Madame Sarah POUGET des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté est transmis pour information et exécution, chacun en ce qui le concerne, à :

- L'intéressé
- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier

Fait à Lingolsheim, le 15 mars 2021

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT

Notifié à l'intéressé le :

Signature de l'intéressé :

Transmis en Préfecture le :

18 MARS 2021



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20210315-A032021-59-AR
Date de réception préfecture : 22/03/2021

ARRETE TEMPORAIRE N°A042021-61

Portant réglementation de l'aire sportive du gymnase Im Sand pour la période du 12 avril au 2 mai 2021

Le Maire de Lingolsheim,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2542-2, L2542-3 et L2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police,

Vu les articles R610-5 et R623-2 du Code Pénal,

Vu le code rural et notamment les articles L211-1 et L211-111 à L211-21,

Vu le code civil et notamment les articles 1382 à 1384,

Considérant que l'aire sportive attenante au gymnase Im Sand de Lingolsheim est un équipement dédié aux activités sportives et associatives,

Considérant que cet espace n'est pas utilisé du 12 avril au 2 mai 2021 inclus et qu'il est possible d'en laisser l'accès libre au public,

Considérant qu'il convient d'assurer la tranquillité publique, la salubrité et la sécurité des personnes et des biens et qu'il y a lieu pour cela de fixer par voie réglementaire les dispositions applicables à la fréquentation de l'aire sportive du Gymnase Im Sand.

ARRETE

Article 1. Le présent règlement organise et réglemente l'utilisation de cet espace.

Article 2. L'aire sportive clôturée du gymnase Im Sand constitue un espace public non surveillé. Les utilisateurs en acceptent toutes les conditions d'utilisation et les risques liés à la pratique des activités autorisées ; ils en assurent l'entière responsabilité. Les enfants sont placés sous la surveillance et la responsabilité des personnes qui en ont la garde.

Article 3. Chaque usager est garant du maintien en l'état et du bon fonctionnement des équipements sportifs et des espaces verts publics.

Article 4. L'aire est accessible du 12 avril au 2 mai 2021 inclus de 9h00 à 18h00.

Article 5. Le public est tenu d'utiliser les équipements selon un usage conforme à leur destination et de veiller à ne pas les détériorer. Il doit adopter un comportement conforme aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Les aires de jeux sont interdites à toute personne en état d'ivresse, ou dont la tenue ou le comportement est susceptible d'être source directe ou indirecte de gêne aux autres usagers.

Article 6. Le public est tenu de respecter la propreté des aires de jeux. Les débris doivent être déposés dans la corbeille située à l'entrée du gymnase.

Article 7. L'aire sportive est interdite aux cycles, cyclomoteurs, quads et motos.

Article 8. Est également interdite la présence d'animaux domestiques tenus en laisse ou non, à l'exception des chiens d'aveugle.

Article 9. La commune se réserve le droit à tout moment d'apporter des modifications au présent arrêté établi dans l'intérêt de tous, et d'interdire l'accès à l'aire sportive.

Article 10. Le Directeur Général des Services et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le non-respect de ses dispositions pourra faire l'objet d'un procès-verbal de contravention de 1^{ère} classe qui sera transmis au Procureur de la République.

Article 11. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 12. Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Le bureau de Police de Lingolsheim.

Fait à Lingolsheim, le 12 avril 2021

Le Maire,
Catherine GRAEF-ECKERT





**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la Réglementation et de la Citoyenneté
Section Élections

Strasbourg, le

1 MARS 2021

ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LINGOLSHEIM

**La préfète de la région Grand est,
préfète de la zone de défense et de sécurité est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté du 10 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les résultats des élections municipales et communautaires de 2020 dans la commune de LINGOLSHEIM ;

VU les propositions de Madame le maire de LINGOLSHEIM ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

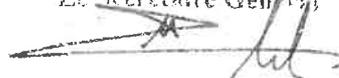
ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les conseillers municipaux suivants sont nommés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LINGOLSHEIM :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal n° 1 (issu de la liste « S'ENGAGER POUR LINGOLSHEIM »)	Monsieur HISSLER Thierry	/
Conseiller municipal n° 2 (issu de la liste « S'ENGAGER POUR LINGOLSHEIM »)	Monsieur CAZIER David	/
Conseiller municipal n° 3 (issu de la liste « S'ENGAGER POUR LINGOLSHEIM »)	Monsieur GULDAL Murat	/
Conseiller municipal n° 4 (issu de la liste « LINGOLSHEIM AUTREMENT 2020 »)	Monsieur REHSPRINGER Jean-Luc	/
Conseiller municipal n° 5 (issu de la liste « VIVRE ENSEMBLE LINGOLSHEIM »)	Madame EL KHALLOUQI Najat	/

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et Madame le maire de LINGOLSHEIM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

La préfète,
Pour la Préfète
et par délégation,
Le Secrétaire Général



Raphaël DUMANGE